



GECT Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier  
Les Vallées Catalanes du Tech et du Ter

AECT País de Arte e Historia Transfronterizo  
Los Valles Catalanes del Tec y del Ter

AECT País d'Art i d'Història Transfronterer  
Les Valls Catalanes del Tec i del Ter

## MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE

*Procédure adaptée*

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE CREATION  
ET D'AMENAGEMENT MUSEOGRAPHIQUE DE  
L'EXPOSTION PERMANENTE DU CENTRE  
D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DU  
PATRIMOINE (CIAP) DE LA BERNEDE A PRATS-DE-  
MOLLO-LA-PRESTE (PYRENEES-ORIENTALES)

## PROGRAMME



## **SOMMAIRE**

<b>1. OBJET DU PROGRAMME.....</b>	<b>3</b>
1.1 - CONTEXTE .....	3
1.2 – PRESENTATION DE L’OPERATION .....	3
1.3 - OBJET DE LA MISSION DE MAITRISE D’ŒUVRE .....	4
<b>2. DONNEES DISPONIBLES.....</b>	<b>5</b>
2.1 – LES PRINCIPAUX INTERVENANTS.....	5
2.2 –ETUDES ET DOCUMENTS DISPONIBLES.....	5
<b>3. CONTRAINTES.....</b>	<b>5</b>
3.1 – CONTRAINTES LIEES A L’ENVIRONNEMENT .....	5
3.2 – CONTRAINTES DURANT LE CHANTIER .....	5
<b>4. EXIGENCES.....</b>	<b>6</b>
4.1 - CALENDRIER DES OPERATIONS .....	6
4.2 - ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE .....	6
4.3 - ETUDES, CONCERTATIONS ET PROCEDURES A PREVOIR.....	7

## **1. OBJET DU PROGRAMME**

### **1.1 - CONTEXTE**

Le label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » (VPAH) est attribué par le Ministère français de la Culture. Il est formalisé par une convention signée pour 10 ans sur la base d'engagements respectifs dont la création d'une Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) pour présenter les patrimoines et l'histoire du territoire. Le Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier les Vallées Catalanes se déployant sur 31 communes (24 françaises et 7 catalanes espagnoles), le CIAP est de fait transfrontalier.

Le Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier les Vallées Catalanes fort d'un réseau d'équipements culturels et touristiques déjà bien en place sur son territoire (monuments, maisons du patrimoine, offices de tourisme et médiathèques) a proposé un CIAP sous la forme d'une mise en réseau, d'une requalification et d'une remise aux normes des lieux préexistants sur les territoires français et espagnol. Des travaux de réhabilitation sont ainsi en cours en différents lieux du territoire et un marché de maîtrise d'œuvre complémentaire d'espaces scénographiques sur 10 lieux est lancé parallèlement à celui de la Bernède. Le projet scientifique et culturel (PSC) présentant l'ensemble de ces lieux avec le projet pour la Bernède est le document cadre de référence pour l'ensemble du projet de CIAP.

Sur la Bernède proprement dite, la commune de Prats-de-Mollo-La-Preste, propriétaire des lieux, a engagé des travaux de réhabilitation des espaces dédiés au CIAP dans l'ancienne usine et colonie de vacances de La Bernède. Il s'agit de travaux de désamiantage, de réfection totale de la toiture, de l'électricité, de la plomberie et de l'installation de chauffage et d'un nouveau cloisonnement des espaces. Le projet de réhabilitation est accessible dans l'APD et l'APS. Ces travaux font l'objet d'un marché public distinct mené, au moins en partie, parallèlement au marché de maîtrise d'œuvre pour l'exposition permanente.

Le présent marché de maîtrise d'œuvre vise à la définition des travaux relatifs au projet d'aménagement muséographique de l'exposition permanente de La Bernède et à l'organisation et au suivi de leur réalisation.

### **1.2 – PRESENTATION DE L'OPERATION**

L'exposition permanente s'étend sur une surface d'environ 373 m<sup>2</sup> d'un seul tenant sur un même niveau hors sol au sein du CIAP de la Bernède. Cet espace communique avec l'espace d'exposition temporaire, la salle des pratéens et l'espace bureaux. La visite s'organisera à partir de l'espace dédié aux expositions temporaires par lequel se feront à la fois l'entrée et la sortie de l'exposition permanente.

Le dispositif scénographique et muséographique s'appuie sur les préconisations du Projet Scientifique et Culturel notamment en ce qui concerne les principes d'interprétation, les dispositifs de médiation et la proposition de synopsis ainsi que sur les propositions du Comité Scientifique. Il respectera le caractère industriel du lieu particulièrement visible dans l'espace de l'exposition permanente.

Dans la perspective du label Tourisme Handicap, il faudra respecter des contraintes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Ainsi, non seulement le parcours de la visite devra être accessible mais la conception graphique et le mobilier devront tenir compte des aménagements nécessaires. Par exemple, la conception graphique s'attachera à employer des corps de caractères et à ménager des contrastes assurant une lecture aisée pour tous les publics.

Une déclinaison en cinq langues (français, catalan, espagnol, anglais, allemand) des contenus devra être prévue soit directement dans les dispositifs scénographiques soit par des outils de médiation complémentaires.

L'identité graphique devra s'appuyer sur la charte graphique des VPAH et respecter les couleurs attribuée à chaque thématique patrimoniale dans le Projet Scientifique et Culturel, valable pour les lieux mais également pour l'ensemble des outils (numériques, publications, etc.).

En outre, les installations doivent présenter un caractère évolutif tant dans les contenus (réactualisables aisément) que dans les aménagements de type modulaire.

La maîtrise d'œuvre scénographique porte sur la mise en place du dispositif scénographique (mise en espace, maquette, mobilier, conception graphique, textes et contenus audiovisuels et numériques, lumière, matériel audiovisuels et numériques). La mission comprendra la sélection définitive des objets, en étroite collaboration avec le maître d'ouvrage, la production et l'intégration des supports audiovisuels.

Descriptif succinct des principaux travaux :

- Un projet scénographique et muséographique avec une identité graphique ;
- Une maquette, outil multimédia type plan relief physique ou virtuel avec projection d'un film au sol ou sur écran ;
- Des espaces d'interaction pour le public et de valorisation d'objets ;
- Des films et des outils numériques (contenus et matériel de diffusion) ;
- Du mobilier modulaire et évolutif, choisi si possible sur catalogue, ainsi que des contenus réactualisables ;
- Les dispositifs électriques.

Le maître d'œuvre du projet scénographique s'assurera de sa cohérence et de sa complémentarité avec les dispositions du projet bâtiment et le projet d'aménagement des expositions permanentes sur les 10 lieux.

### **1.3 OBJET DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

La mission confiée au maître d'œuvre comprend les éléments de mission suivants au sens de la loi du 12 juillet 1985 dite loi « MOP » et ses textes d'application :

- Etudes d'Avant-Projet Sommaire (APS)
- Etudes d'Avant-Projet Détaillé – Projet (APD- PRO),
- Assistance au Maître d'Ouvrage pour la passation des Contrats de Travaux (ACT),
- Etudes d'exécution (EXE)\*,
- Direction de l'Exécution des Travaux (DET),

- Assistance aux Opérations de Réceptions (AOR).
- \* La mission EXE sera clairement définie pour tous corps d'état.

Le mode de dévolution des travaux sera défini en concertation avec le maître d'ouvrage.

## 2. DONNEES DISPONIBLES

### 2.1 – LES PRINCIPAUX INTERVENANTS

Le Groupement Européen de Coopération Territoriale Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier Les Vallées Catalanes du Tech et du Ter est le maître d'ouvrage de l'opération.

La conduite d'opération sera assurée pour le compte du maître d'ouvrage par le pôle administrative et financier par Monsieur Jean-Baptiste CARRERE.

Si l'exposition permanente est exploitée par le Pays d'Art et d'Histoire, la propriété des lieux revient à la mairie de Prats-de-Mollo-La-Preste. Les travaux se dérouleront en coordination avec la mairie de Prats-de-Mollo-La-Preste et l'équipe en charge de la réhabilitation de la Bernède.

### 2.2 – ETUDES ET DOCUMENTS DISPONIBLES

Les études et documents disponibles intéressants les présents travaux sont les suivants :

- Plan masse de l'usine
- Relevés de géomètre (SCP THORENT)
- Documents de programmation (Projet scientifique et culturel)
- Rapports de contrôle technique
- Rapport d'amiante

Toute autre information qui s'avérerait nécessaire devra être présentée au maître d'ouvrage qui en validera l'opportunité. **Les cahiers des charges et/ou devis correspondants devront être établis par le maître d'œuvre.**

## 3. CONTRAINTES

### 3.1 – CONTRAINTES LIEES A L'ENVIRONNEMENT

Accessibilité du site rendue difficile par une chaussée en terre et étroite.  
Le site est une friche industrielle en cours de requalification.

### 3.2 – CONTRAINTES DURANT LE CHANTIER

Travaux impactés par le chantier de réhabilitation de la Bernède, mené par la Mairie de Prats-

## 4. EXIGENCES

### 4.1 - CALENDRIER DES OPERATIONS

Le calendrier sera à préciser en fonction des contraintes du projet.

### 4.2 - ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

La part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'ouvrage, soit le coût prévisionnel provisoire des travaux, est fixée à **200 000 € HT**.

### 4.3 - ETUDES, CONCERTATIONS ET PROCEDURES A PREVOIR

Phase d'étude	Études ou tâches à réaliser	Observations
<b>Études d'avant-projet sommaire</b>	<p>a) de préciser la composition générale en plan et en volume ;</p> <p>b) d'apprécier les volumes intérieurs de l'ouvrage ;</p> <p>c) de proposer les dispositions techniques pouvant être envisagées ;</p> <p>d) de préciser le calendrier de réalisation et, le cas échéant, le découpage en tranches fonctionnelles ;</p> <p>e) d'établir une estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux.</p> <p>f) Note juridique et réglementaire (si besoin)</p>	<p>Prendre en compte les données environnementales, topographiques, géotechniques disponibles ou fournies par le maître d'ouvrage ou les intervenants extérieurs.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <p>Permettre au maître de l'ouvrage de fixer les caractéristiques des Ouvrages ;</p> <p>Préciser le phasage de réalisation et planning prévisionnel, organisation du chantier et gestion de la Circulation ;</p> <p>Permettre au maître de l'ouvrage d'arrêter définitivement le programme de l'opération et l'enveloppe financière ;</p> <p>Coordination avec autres intervenants : SPS, services techniques communaux,</p>

Phase d'étude	Études ou tâches à réaliser	Observations
<p><b>Études d'avant-projet détaillé et de projet (APD- PRO)</b></p>	<p><u>Les études d'avant-projet définitif, ont pour objet :</u></p> <p>a) de déterminer les surfaces détaillées de tous les éléments du programme ;</p> <p>b) d'arrêter en plans, coupes et élévations, les dimensions de l'ouvrage, ainsi que son aspect ;</p> <p>c) de définir les principes constructifs, les matériaux et les installations techniques ;</p> <p>d) d'établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, décomposés en lots séparés ;</p> <p>e) de permettre au maître d'ouvrage d'arrêter définitivement le programme ;</p> <p>f) de permettre l'établissement du forfait de rémunération dans les conditions prévues par le contrat de maîtrise d'œuvre.</p> <p><u>Les études de projet ont pour objet :</u></p> <p>a) de préciser par des plans, coupes et élévations, les formes des différents éléments de la construction, la nature et les caractéristiques des matériaux et les conditions de leur mise en œuvre ;</p> <p>b) de déterminer l'implantation, et l'encombrement de tous les éléments de structure et de tous les équipements techniques ;</p> <p>c) de préciser les tracés des alimentations et évacuations de tous les fluides ;</p> <p>d) d'établir un coût prévisionnel des travaux décomposés par corps d'état, sur la base d'un avant métré ;</p> <p>e) de permettre au maître de l'ouvrage, au regard de cette évaluation, d'arrêter le coût prévisionnel de la réalisation de l'ouvrage et, par ailleurs, d'estimer les coûts de son exploitation ;</p> <p>f) de déterminer le délai global de réalisation de l'ouvrage.</p>	<p><u>Objectifs :</u></p> <p>-Fixer les caractéristiques de l'ensemble des ouvrages et les éléments pour la consultation des entreprises et l'exécution des travaux,</p> <p>- Définir les tranches de travaux et le calendrier de l'opération, des mises en service et de la gestion de la circulation,</p> <p><u>Coordination avec autres intervenants :</u> SPS, services techniques, gestionnaires de réseaux</p>
<p><b>Assistance aux contrats de travaux (ACT)</b></p>	<p><b>Contrats de travaux :</b></p> <p>Mise au point des pièces techniques nécessaires à la consultation des entreprises à partir du projet approuvé par le maître d'ouvrage : le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), le Bordereau de Prix Unitaires (BPU), le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) et les pièces graphiques (ou DPGF)</p> <p>Estimation prévisionnelle confidentielle des travaux par opération (DQE valorisé)</p>	

Phase d'étude	Études ou tâches à réaliser	Observations
	<p>Vérification et analyse des candidatures et des offres pour chaque marché ; rapport de présentation.</p> <p>Mise au point des marchés</p> <p>Reprise des DCE en cas d'appels d'offres infructueux, et analyse des nouvelles candidatures et offres.</p>	
<p><b>Etudes d'exécution (EXE)</b></p>	<p>Etablir tous les plans d'exécution et spécifications à l'usage du chantier ainsi que les plans de synthèse correspondants ;</p> <p>Etablir sur la base des plans d'exécution un devis quantitatif détaillé par lot ou corps d'état ;</p> <p>Etablir le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux par lot ou corps d'état ;</p> <p>Effectuer la mise en cohérence technique des documents fournis par les entreprises lorsque les documents pour l'exécution des ouvrages sont établis partie par la maîtrise d'œuvre, partie par les entreprises titulaires de certains lots.</p>	<p>La mission sera clairement définie dans la proposition pour tous corps d'état.</p>
<p><b>Direction de l'exécution des travaux (DET)</b></p>	<p>Direction des travaux pendant le délai contractuel en vérifiant que les ouvrages en cours de réalisation respectent les dispositions prévues et imposées au C.C.T.P. ; cette vérification sera effectuée notamment par le biais de <u>visites à l'improviste hebdomadaire en sus des réunions de chantier avec transmission d'un compte-rendu au Maître d'ouvrage ;</u></p> <p>Organisation et la direction des réunions de chantier ;</p> <p>Etablissement des comptes-rendus de réunions de chantier ainsi que les ordres de service nécessaires à l'exécution des travaux;</p> <p>Vérification des projets de décomptes mensuels des entreprises et l'établissement des états d'acompte;</p> <p>Vérification du projet de décompte final des entreprises et l'établissement du projet de décompte général définitif;</p> <p>Assistance au Maître d'Ouvrage en cas de différend sur le règlement et l'exécution des travaux.</p> <p><b><u>Information systématique du maître d'ouvrage</u></b> sur l'état d'avancement et de prévision des travaux et dépenses, avec indication des évolutions notables.</p>	<p>Les plans des ouvrages exécutés seront fournis sur formats informatiques compatibles avec les logiciels qu'utilisent les services de la Commune.</p> <p><b><u>Coordination dans le temps et l'espace des intervenants (y compris entreprises en charge des essais de réception)</u></b>, gestion de la circulation, mises en service avec les autres maîtres d'ouvrage.</p>



Phase d'étude	Études ou tâches à réaliser	Observations
<b>Assistance aux opérations de réception (AOR)</b>	<p><b>Les opérations de réception des travaux :</b>            Organisation des réunions de pré-réception ;</p> <p>Réception des différents ouvrages réalisés en procédant à l'examen des désordres éventuellement signalés par le Maître d'Ouvrage ;</p> <p>Suivi des réserves éventuelles formulées lors de la réception des travaux.</p> <p><b>L'établissement du dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.) :</b>            Plans de récolement des ouvrages exécutés après Verification ;</p> <p>Procès-verbaux d'essais réalisés pendant les travaux, y compris rapports correspondants ;</p> <p>Notes techniques des ouvrages réalisés ;</p> <p>Notices de fonctionnement et d'entretien des ouvrages réalisés.</p>	